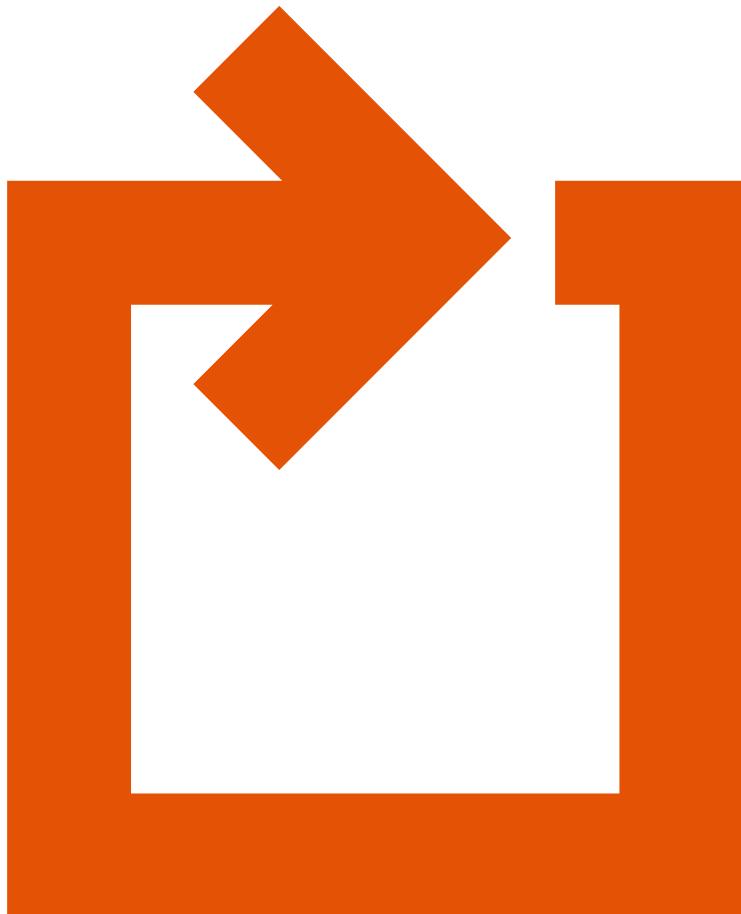


SEPTEMBRE 2025

Guide PME :

Plan de transition climat





Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Cadre réglementaire applicable | 3 |
| Qu'est ce qu'un plan de transition climatique ? | 4 |
| Pourquoi un plan de transition est-il stratégique pour une PME ? | 5 |
| ÉTAPES CLÉS POUR ÉLABORER UN PLAN DE TRANSITION | 6 |
| Étape 1 Définir et organiser la gouvernance | 7 |
| Étape 2 Etablir un diagnostic de la situation actuelle sur le volet atténuation du changement climatique | 8 |
| ▶ Méthodes pour faire un bilan carbone | 9 |
| ▶ Outils pour évaluer les risques physiques | 11 |
| Étape 3 Définir des objectifs climatiques intégrés à la stratégie | 12 |
| ▶ Méthodes pour définir les objectifs cibles | 13 |
| Étape 4 Planifier les actions | 17 |
| ▶ Identifier les actions et leviers de décarbonation | 18 |
| ▶ Identifier les dispositifs de financements | 18 |
| Étape 5 Mettre en œuvre le plan de transition | 19 |
| BUSINESS CASES | 20 |
| Remerciements | 24 |



Cadre réglementaire applicable

Dans un contexte de transition vers une économie bas-carbone, les entreprises, y compris les petites et moyennes entreprises (PME), sont de plus en plus appelées à structurer et à formaliser leur **contribution à la lutte contre le changement climatique**. Cette dynamique est portée par un **cadre réglementaire européen en pleine évolution**, dont la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) constitue l'un des piliers majeurs.

La CSRD impose aux grandes entreprises européennes des obligations accrues en matière de transparence sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Parmi ces exigences figure la nécessité de publier un **plan de transition climatique**

aligné avec l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5°C, tel que défini par l'Accord de Paris. Ce plan doit inclure des objectifs de décarbonation chiffrés, des étapes intermédiaires (notamment pour 2030 et 2050), ainsi qu'une **articulation claire avec la stratégie globale de l'entreprise**.

Pour encadrer cette obligation, la CSRD s'appuie sur les normes européennes de reporting de durabilité (ESRS), en particulier la norme ESRS E1 dédiée au changement climatique. Celle-ci précise les attentes en matière de compatibilité du modèle économique avec la neutralité carbone, d'exposition aux énergies fossiles, et d'intégration du plan de transition dans la planification stratégique et financière.

En complément

Les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures), largement reconnues à l'échelle internationale, ont inspiré une grande partie de l'architecture de la CSRD. Elles encouragent les entreprises à analyser leurs **risques climatiques**, à définir des scénarios de transition, et à intégrer ces éléments dans **leur gouvernance et leur stratégie**.

Bien que les PME ne soient pas directement soumises à la CSRD, elles peuvent s'engager volontairement dans une démarche de transparence. Le **VSME (Voluntary Sustainability Reporting Standard for SMEs)**, développé par l'EFRAG, leur propose un cadre simplifié et

proportionné pour structurer leur reporting de durabilité. Ce référentiel inclut certains **éléments clés d'un plan de transition**, tels que la description des initiatives futures en matière de durabilité et la définition d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ce guide vise à accompagner les PME dans la compréhension et la mise en œuvre d'un plan de transition climatique, en s'appuyant sur les principes de ces cadres de référence. Il propose une approche progressive, adaptée à leur taille, ressources et à leurs enjeux spécifiques, tout en assurant une cohérence avec les attentes réglementaires et de marché.





Qu'est ce qu'un plan de transition climatique ?

Un plan de transition climatique est une feuille de route stratégique qui permet à une entreprise de réduire son impact sur le climat et de se préparer aux effets du changement climatique. Il s'articule autour de deux volets complémentaires :

Atténuation

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par l'activité de l'entreprise, au travers de :

- ✓ La réalisation d'un bilan carbone (Scopes 1, 2, 3)
- ✓ L'identification de leviers de décarbonation (énergie, transport, achats...)
- ✓ La fixation d'objectifs de réduction alignés avec l'Accord de Paris
- ✓ La mise en œuvre d'actions concrètes dans leurs activités directes (ex. électrification de la flotte de véhicules, efficacité énergétique des bâtiments) et au travers de leur chaîne de valeur (i.e. engagement et collaboration avec des fournisseurs clés)

Adaptation

Renforcer la résilience de l'entreprise face aux impacts du changement climatique, au travers de :

- ✓ L'évaluation de risques physiques (ex. canicules, inondations, ruptures d'approvisionnement) ou de transition (ex. évolution réglementaire, pression des marchés)
- ✓ L'identification des vulnérabilités (sites, chaînes de valeur)
- ✓ La définition de mesures de protection et d'anticipation
- ✓ L'intégration de ces enjeux dans la stratégie, les investissements et la gouvernance

Pourquoi un plan de transition est-il stratégique pour une PME ?

Si les PME ne sont pas soumises aux exigences réglementaires relatives à l'établissement d'un plan de transition, y travailler représente un réel levier stratégique.

1/ Anticiper les risques, adapter sa stratégie

- Evaluer la résilience de son modèle d'affaires et de sa chaîne de valeur dans un monde plus chaud accompagné d'évènements climatiques plus extrêmes (risques physiques) ou avec des contraintes juridiques et réglementaires plus fortes (risques de transition)
- Mieux anticiper, le cas échéant, les besoins de transformation et d'adaptation de sa stratégie d'entreprise : identifier et planifier dans le temps les dépenses d'investissement (CapEx) et opérationnelles (Opex)
- Définir une gouvernance adaptée et démontrer une ambition et un pilotage crédible et proactif de la mise en œuvre de son plan de transition

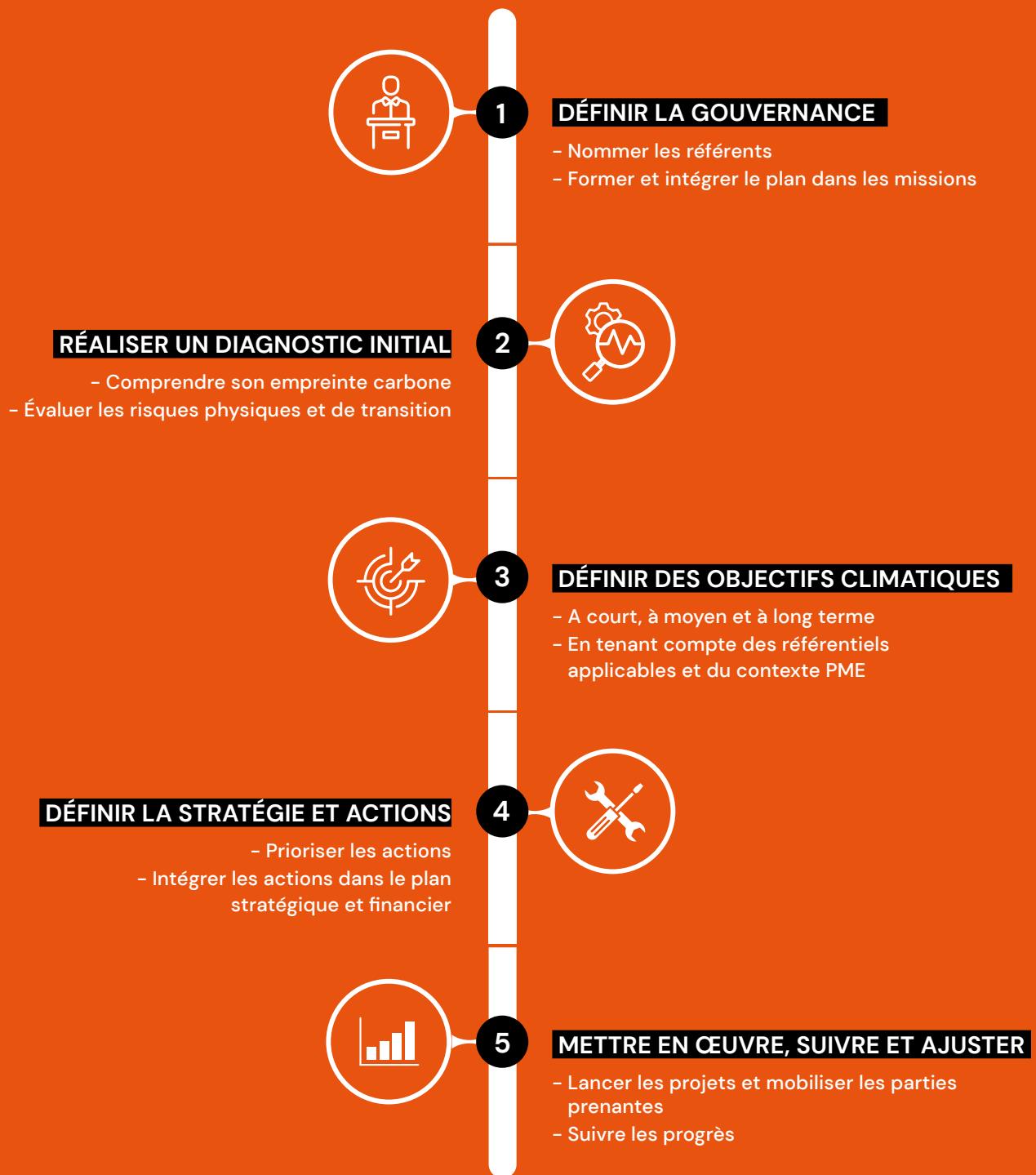
2/ Inscrire son modèle d'affaires dans un objectif commun en faveur de l'Accord de Paris

- Accélérer la transition vers une économie juste et bas-carbone
- Contribuer aux objectifs collectifs en matière de lutte contre le changement climatique

3/ Répondre aux demandes des banques et investisseurs et préparer les futures exigences de reporting

- Maintenir son accès au capital : démontrer aux investisseurs, aux prêteurs et aux donneurs d'ordre que son modèle économique reste pertinent ou saura s'adapter dans une économie bas carbone
- S'aligner avec le VSME qui contient une section relative au climat demandant de rendre compte des objectifs de décarbonation fixés ainsi que des risques climatiques

Etapes clés pour élaborer un plan de transition





Étape 1 | Définir et organiser la gouvernance

**Désigner
un référent clé
et mettre en
place un groupe
de travail**

OBJECTIFS :

Définir, mettre en œuvre et suivre le plan de transition

COMPOSITION :

Ce groupe doit être représentatif des différentes parties de l'organisation, incluant des membres des départements marketing, finance, production, ressources humaines, et autres. L'objectif est de garantir que toutes les perspectives soient prises en compte et que le plan de transition bénéficie d'un soutien large et diversifié

Qui est le référent clé idéal ?

Compétences en gestion de projet liées aux émissions de gaz à effet de serre (GES), maîtrise des enjeux énergétiques et climatiques, capacité à fédérer

**Engager
la direction**

OBJECTIFS :

Assurer l'adhésion et la compréhension du top management pour prendre les décisions nécessaires à la mise en œuvre du plan de transition

COMMENT FAIRE ?

Organiser des sessions de formation et de points réguliers pour assurer la montée en compétence des dirigeants et des managers (enjeux et risques/opportunités liés à la transition climatique, moyens pour y parvenir). Un engagement fort de la gouvernance est un facteur clé de succès pour la mise en œuvre du plan de transition et devra se traduire sur toutes les étapes et la vie du plan de transition (validation des objectifs et des actions à mettre en place, rôle à jouer dans l'intégration du plan de transition avec le plan stratégique, suivi des progrès, etc.). Cet engagement peut également se traduire au travers d'objectifs conditionnant une partie de la rémunération variable.





Étape 2 | Etablir un diagnostic de la situation actuelle sur le volet atténuation du changement climatique

Calculer son bilan carbone

MÉTHODES
BILAN CARBONE

OBJECTIFS :

Analyser et identifier les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre

COMMENT FAIRE ?

- Suivre les normes de comptabilisation des émissions fournies par le GHG Protocol
- Opter pour une approche exhaustive de mesure des scopes 1, 2 et 3.
- Documenter les estimations et appliquer la même méthode au fil des ans pour permettre une analyse comparative et démontrer l'évolution des émissions dans le temps.

Le bilan carbone : un point de départ essentiel, à affiner dans le temps

Un processus itératif et structurant : le bilan carbone constitue une première étape clé du plan de transition. Même s'il repose souvent sur des données monétaires lors de la première itération, il permet d'identifier les ordres de grandeur, les postes les plus émissifs et les priorités d'action.

Un exercice à améliorer d'année en année : la qualité des données s'affine progressivement avec une collecte plus granulaire, meilleure traçabilité, implication croissante des équipes. Il est donc recommandé d'adopter une logique d'amélioration continue, avec des mises à jour régulières du bilan.

Un horizon réaliste pour structurer la démarche : l'élaboration du plan de transition complet peut s'étaler sur 12 à 24 mois, dont 3-6 mois pour calculer le 1er bilan carbone.

Cartographier les parties prenantes



OBJECTIFS :

Mieux orienter les actions de transition en fonction des préoccupations et attentes des parties prenantes et garantir leur adhésion

DE QUI PARLE-T-ON ?

Cela inclut les employés, les fournisseurs, les clients, les communautés locales... Cette cartographie doit être régulièrement mise à jour pour refléter les évolutions du contexte et des relations.



Méthodes pour faire un bilan carbone

| | GHG Protocol | Bilan Carbone® |
|-------------------------------------|---|--|
| Conformité et Utilisation | <p>Référentiel international de comptabilité carbone qui facilite la comparaison des bilans GES entre les organisations du monde entier.</p> <p>Souvent utilisé pour se conformer aux standards internationaux et aux critères d'investissement ou de reporting de durabilité.</p> <p>Intégré dans l'ESRS E1 de la CSRD (lié au changement climatique)</p> | <p>Méthodologie française utilisée principalement par les entreprises soumises à la réglementation française. Il est obligatoire pour certaines organisations en France, comme celles employant plus de 500 personnes, et doit être réalisé tous les quatre ans.</p> |
| Normes et Références | Aligné avec la norme ISO 14064-1 et reprend les différentes phases de comptabilité carbone décrites dans le Corporate Standard | Basé sur le GHG Protocol mais adapté au contexte réglementaire français. Il a récemment été révisé pour s'aligner avec les exigences de la norme ISO 14064-1:2018 . |
| Vérification par une tierce partie | Obligatoire | Facultatif mais le reporting doit être conforme aux exigences réglementaires françaises |
| Scopes | <p>Scope 1: Emissions directes</p> <p>Scope 2 : Emissions indirectes liées à l'énergie</p> <p>Scope 3 : Autres émissions indirectes divisées en 15 catégories incluant des éléments comme les achats de biens et services, les biens immobilisés, les déplacements professionnels, les déplacements domicile-travail, et les investissements.</p> | <p>Scope 1: Emissions directes</p> <p>Scope 2 : Emissions indirectes liées à l'énergie</p> <p>Scope 3 : Autres émissions indirectes avec certaines subdivisions différent de celles du GHG Protocol. Par exemple, le BEGES inclut une subdivision "Autres émissions indirectes" qui n'existe pas dans le GHG Protocol.</p> |
| Approches de Comptabilisation | | |
| Aproches Market-based / Local based | Market-based (émissions basées sur les certificats d'énergie achetés) et location-based (émissions basées sur la moyenne du réseau local). | Uniquement location-based. Les émissions sont comptabilisées en fonction de la localisation géographique de l'activité. |
| Amortissement des immobilisations | Les immobilisations ne sont pas amorties ; toutes les émissions du berceau à la porte sont comptabilisées l'année d'acquisition ou de construction du bien. | Les immobilisations peuvent être amorties sur plusieurs années, répartissant ainsi les émissions sur la durée de vie de l'actif. |

Comment communiquer sur la qualité de la donnée?

Pour évaluer la qualité des données, des méthodologies telles que le score PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials) ou la maturité bilan carbone® sont utilisées.

- PCAF permet aux acteurs financiers de qualifier les données comme auditées, estimées ou issues de sources secondaires, selon leur niveau de précision, de vérifiabilité et de transparence.
- Pour le bilan carbone®, chaque niveau de maturité (Initial, Standard et Avancé) est défini par des critères concernant la fréquence du renouvellement, le suivi des actions, le périmètre, et l'importance de la mobilisation.



Étape 2 | Etablir un diagnostic de la situation actuelle sur le volet adaptation au changement climatique

Evaluation de l'exposition aux risques physiques

Outils pour évaluer les risques physiques

OBJECTIFS :

Comprendre les impacts significatifs du changement climatique sur les opérations, la chaîne d'approvisionnement et la demande des produits ou services

COMMENT FAIRE ?

- Cartographier les sites de production, logistique ou fournisseurs critiques.
- Utiliser des scénarios climatiques pour projeter les risques à court, moyen et long terme et cartographier la vulnérabilité des sites (sites de production notamment) et, si possible, des sites stratégiques de la chaîne de valeur
- Quelques outils peuvent être utiles: Climadiag Entreprise (Météo-France), Bat-ADAPT – diagnostic de vulnérabilité des bâtiments, Diag Adaptation (Bpifrance), OCARA – outil d'analyse approfondie de vulnérabilité

Evaluation de l'exposition aux risques et opportunités de transition

OBJECTIFS :

Analyser les impacts potentiels des évolutions réglementaires, technologiques, économiques et sociétales liées à la transition bas-carbone sur le modèle économique de l'entreprise

COMMENT FAIRE ?

- Identifier les dépendances aux énergies fossiles, matériaux à forte intensité carbone, ou marchés sensibles à la pression réglementaire.
- Évaluer les opportunités potentielles liées à de nouveaux marchés, innovations bas-carbone, attentes clients.
- Croiser ces éléments avec la stratégie d'entreprise pour anticiper les transformations nécessaires.
- Quelques outils peuvent être utiles: Guides sectoriels SBTi – pour identifier les tendances de décarbonation par secteur, ACT Pas à Pas (ADEME) – pour structurer l'analyse de maturité climat, Fiches pratiques France Invest / I Care – pour repérer les leviers de décarbonation par poste d'émissions, Analyse SWOT climat – méthode simple pour structurer les risques/opportunités





Outils pour évaluer les risques physiques

| | |
|---|---|
| Climadiag Autodiagnostic en ligne par METEO FRANCE | CLIMADIAG ENTREPRISE par Météo-France |
| Diagnostic de vulnérabilité des bâtiments Bat-ADAPT | R4RE |
| Climadiag Expert par le réseau CCI | Adaptation au changement climatique : comment sécuriser l'avenir de mon entreprise ? CCI Grand Est |
| Diag Adaptation Bpifrance | Diag_Adaptation – Diagnostic Accompagnement Bpifrance |
| OCARA un outil d'analyse approfondie par CARBONE4: | https://www.carbone4.com/guide-methodologique-ocara |



Étape 3 | Définir des objectifs climatiques intégrés à la stratégie

| | Objectif de réduction des émissions en valeur absolue | Objectif de réduction des émissions en intensité |
|--|--|---|
| Deux méthodes pour fixer les objectifs | <p>Les réductions d'émissions sont fixées indépendamment de l'évolution de l'activité de l'entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none"> Par exemple, une entreprise peut s'engager à réduire de 50 % ses émissions absolues de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 2020, quels que soient ses volumes de production ou de ventes. | <p>Les réductions d'émissions sont exprimées par unité d'activité (i.e. par tonne produite, par euro de CA), ce qui permet de tenir compte de la croissance de l'entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none"> Par exemple, une entreprise peut s'engager à réduire de 50 % l'intensité carbone de ses produits d'ici 2030 par rapport à 2020, en émettant 2x moins de CO₂ par unité produite, même si sa production augmente. |

A noter

Lorsque cela est disponible, les entreprises doivent utiliser les **approches sectorielles selon SBTi**. Les objectifs sont fixés en fonction des **spécificités du secteur d'activité de l'entreprise** et les réductions sont basées sur des benchmarks sectoriels en tenant compte des meilleures pratiques et des technologies disponibles dans le secteur.

Bonnes pratiques

1/ Préparer la définition des objectifs

- Pré-identifier la capacité à mettre en œuvre des leviers de décarbonation en amont :** Avant de fixer des objectifs, il est essentiel de se faire une première idée des leviers d'action que l'entreprise pourra implémenter (ex. électrification, efficacité énergétique, achats responsables) et d'évaluer leur faisabilité (coût, maîtrise, maturité technologique). Pour cela, il est conseillé de mener un workshop dédié avec les équipes décisionnaires.
- S'appuyer sur des référentiels reconnus :** Le guide Corporate Net Zero Standard de la SBTi et les guides sectoriels associés aident à définir des objectifs compatibles avec l'Accord de Paris et les scénarios climatiques pertinents.



2/ Formuler des objectifs adaptés

- **Commencer par un plan crédible :** Pour les PME ou ETI en forte croissance, il est préférable de construire un plan de décarbonation réaliste, aligné avec le business plan, avant de viser la neutralité carbone.
- **Utiliser des indicateurs adaptés :** En complément des objectifs absolus, les PME peuvent recourir à des indicateurs d'intensité (ex. tCO₂/ETP, tCO₂/k€ CA) pour mieux refléter leur dynamique de croissance.

3/ Structurer et valider les objectifs

- **Définir des objectifs à court, moyen et long terme :** Structurer la trajectoire temporelle permet de prioriser les actions et de suivre les progrès.
- **Faire valider les objectifs par un tiers :** Soumettre les objectifs à des organismes comme la SBTi renforce leur crédibilité et structure la démarche.
- **Ancrer les objectifs au plan stratégique :** Les objectifs doivent être discutés et validés au plus haut niveau (CA/CS), intégrés au business plan, et suivis dans la durée pour éviter un traitement en silo.

Méthodes pour définir les objectifs cibles

➤ ACT Pas à Pas ADEME – CDP

La démarche ACT (Accelerate Climate Transition), mise en place par l'ADEME, soutient les entreprises dans leur transition écologique et énergétique en leur offrant une approche simple et progressive. Elle permet à chaque entreprise de mesurer son impact environnemental, de réduire son empreinte carbone et d'intégrer les enjeux climatiques dans sa stratégie globale.

L'outil repose sur trois étapes essentielles :

- Diagnostiquer la situation actuelle en matière d'impact climatique,
- Élaborer un plan d'action pour réduire les émissions,
- Suivre les progrès réalisés au fil du temps.



Il s'adresse à toutes les entreprises, qu'elles soient industrielles, commerciales ou de services, sans nécessiter de compétences techniques avancées.

Les coûts de mise en place de cette démarche comprennent un accompagnement personnalisé par des consultants.

L'outil présente plusieurs avantages : sa simplicité, un suivi précis de l'impact environnemental, l'anticipation des futures normes, et l'amélioration de l'image de l'entreprise. Il permet aussi de se préparer aux réglementations environnementales, de réduire les coûts et d'augmenter la compétitivité.



Pour une mise en œuvre réussie

Il est conseillé d'impliquer les acteurs clés de l'entreprise, de définir des objectifs clairs et mesurables, de suivre les progrès régulièrement et de communiquer en interne et en externe sur les actions entreprises et les résultats obtenus.

La mise en place de cette démarche nécessite la réalisation d'un bilan GES exhaustif préalable et la formation d'un collaborateur en interne à la méthode (14 h). Elle bénéficie de soutiens financiers octroyés par l'ADEME avec des taux de subventions adaptés selon les secteurs et tailles d'entreprises.

Ressources :

[Accueil - ACT Initiative](#)

<https://infos.ademe.fr/societe-politiques-publiques/2024 стратегии-климат-предприятия-переходят-на-акции/>

[Lien avec la CSRD](#)

► Fiches sectorielles – SBTi

L'initiative Science Based Targets (SBTi) est une collaboration entre le CDP, le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). Fondée en 2015, elle aide les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre alignés sur les données scientifiques les plus récentes, visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

Le processus d'engagement avec la SBTi comprend quatre étapes :

- **Engagement** : Signer une lettre d'engagement confirmant la volonté de définir des objectifs de réduction des GES basés sur les sciences climatiques.
- **Définition des objectifs** : Élaborer des objectifs de réduction des GES conformes aux critères de la SBTi.
- **Validation** : Soumettre ces objectifs à la SBTi pour une évaluation et une validation officielles
- **Communication** : Publier les objectifs validés et rendre compte régulièrement des progrès réalisés.

La SBTi propose différentes approches pour définir ces objectifs :

- **Approche sectorielle** : Attribuer un budget carbone mondial par secteur, en fonction de l'intensité d'émission spécifique à chaque industrie.
- **Approche globale** : Allouer une part du budget carbone mondial total à l'entreprise, basée sur son chiffre d'affaires.
- **Approche économique** : Relier les émissions autorisées à la part du bénéfice brut de l'entreprise dans le PIB mondial.



Ces méthodes permettent aux entreprises de définir des objectifs adaptés à leur contexte spécifique tout en contribuant aux efforts mondiaux de réduction des GES.

En 2021, la SBTi a introduit le **Net-Zero Standard**, fournissant un cadre pour que les entreprises établissent des objectifs de neutralité carbone alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris. Ce standard exige une réduction des émissions de 50 % d'ici 2030 et de 90 à 95 % d'ici 2050, avec la possibilité d'utiliser des compensations pour les émissions résiduelles difficiles à éliminer.

Pour soutenir les entreprises dans cette démarche, la SBTi offre des ressources telles que le "Getting Started Guide" et des guides de communication pour partager les engagements et les progrès réalisés. En s'engageant avec la SBTi, les entreprises renforcent leur leadership climatique et contribuent activement à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Approches sectorielles développées par SBTi

| Sector | Status |
|-------------------------------------|----------------|
| Apparel and footwear | In Development |
| Air Transport sector | Finalized |
| Buildings | Finalized |
| Chemicals | In Development |
| Cement | Finalized |
| Financial institutions | Finalized |
| Forest, Land and Agriculture (FLAG) | Finalized |
| Land Transport | Finalized |
| Maritime | Finalized |
| Oil and Gas | In Development |
| Power | In Development |
| Steel | Finalized |

Ressources :

https://sciencebasedtargets.org/resources/files/PUBLICATION_SBT_BD_web.pdf

<https://sciencebasedtargets.org/resources/files/Getting-Started-Guide.pdf>





► Définir un objectif SBTi en tant que PME

La voie de validation des objectifs pour les PME permet aux entreprises éligibles de contourner l'étape initiale d'engagement à définir un objectif fondé sur la science.

Pour utiliser la voie de validation des PME, les entreprises doivent répondre **aux critères d'éligibilité** décrits ci-dessous:

- Avoir moins de 10 000 tCO₂e pour les émissions de Scopes 1 et 2 (location-based) combinées.
- Ne pas être une filiale d'une société mère dont les activités combinées relèvent de la voie de validation standard.
- Ne pas appartenir aux secteurs des institutions financières (IF) ou du pétrole et gaz (P&G).
- Ne pas tenues de fixer des objectifs en utilisant des critères sectoriels spécifiques (tels que les approches sectorielles de décarbonation) développés par la SBTi.

De plus, au moins **trois des conditions suivantes** doivent être remplies :

- Employer moins de 250 salariés
- Avoir un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros
- Avoir un total d'actifs inférieur à 25 millions d'euros
- Ne pas appartenir à un secteur soumis obligatoirement aux directives FLAG (Forêt, Terres et Agriculture).

Les PME disposent de trois options pour définir leurs objectifs :

1. Objectifs à court terme

Les objectifs scientifiques à court terme sont des objectifs absous de réduction des émissions de GES de Scopes 1 et 2, à atteindre dans un délai de 5 à 10 ans à partir de la date de soumission, en se basant sur une année de référence prédéfinie.

Les PME ne sont pas tenues de fixer des objectifs à court terme pour leurs émissions de Scope 3, mais doivent s'engager à les mesurer et à les réduire.

2. Objectifs de maintien à court terme

Cette option permet aux entreprises ayant atteint zéro émission de Scopes 1 et/ou 2 de maintenir leurs efforts et de continuer à s'améliorer. Dans ce cas, les PME doivent suivre les normes du GHG Protocol et rapporter leurs progrès chaque année.

3. Objectifs de neutralité carbone (net-zéro)

Pour être éligibles à la définition d'un objectif de neutralité carbone, les PME doivent d'abord fixer des objectifs à court terme alignés sur une trajectoire de 1,5 °C:

- Des objectifs scientifiques à long terme, qui sont des objectifs absous de réduction des émissions de Scopes 1, 2 et 3, à atteindre d'ici 2050, à partir d'une année de référence prédéfinie. Si possible, les PME peuvent fixer des objectifs de neutralité carbone dans un délai plus court.
- Un engagement à neutraliser toute émission résiduelle lorsque l'objectif scientifique à long terme est atteint.

Ressources :

<https://sbtservices.com/services/sme>



Étape 4 | Planifier les actions

Définir et sélectionner les actions

AIDES POUR IDENTIFIER LES ACTIONS DE DÉCARBONATION

COMMENT FAIRE ?

- **Organiser des ateliers** avec les personnes « sachantes » et les départements concernés au sein de l'entreprise pour **sélectionner les actions les plus pertinentes par catégorie d'émissions matérielles** du bilan carbone. Ex. transport et logistique, consommation énergétique des bâtiments, utilisation des ingrédients, achat.
- **Echelonner et prioriser les actions** à court, moyen et long terme en fonction des priorités business et financières de l'entreprise.
- **Identifier le potentiel de décarbonation des actions** : les leviers d'actions doivent être clairement identifiés, décrits qualitativement et associés à des contributions quantitatives de réductions d'émissions de GES. Par exemple : *électrification de la flotte de véhicules*.
 - **Description qualitative** : remplacement progressif des véhicules thermiques par des véhicules électriques.
 - **Réduction estimée** : 1,2 tonne de CO₂e par véhicule et par an.
 - **Outils utilisés** : Base Carbone® de l'ADEME, simulateurs d'émissions liés à la mobilité.

Planifier les ressources

OUTILS DE FINANCEMENT DE LA TRANSITION

- **Budgets et Ressources** : modéliser les coûts de transition et allouer les ressources nécessaires à la réalisation des actions, afin d'indiquer les montants des investissements actuels et futurs pour les actions identifiées. Par exemple : *électrification de la flotte de véhicules*
 - **Investissement initial** : achat de 50 véhicules électriques (1,5M€) et installation de bornes de recharge (250k€)
 - **Coûts opérationnels** : réduction des coûts de carburant (-40 %) et d'entretien nécessaire (-30 %)
 - **Retour sur investissement (ROI)** : 5 à 7 ans
- **Technologies Nécessaires** : identifier les technologies nécessaires pour atteindre les objectifs.
- **Plan Financier** : intégrer le plan de transition dans le plan financier en évaluant les implications financières, et aligner les mécanismes de primes ou de rémunération de l'entreprise avec ces ambitions de décarbonation.





Identifier les actions et leviers de décarbonation

| Fiches généralistes par poste d'émissions (2023) France Invest x I Care | Fiches pratiques décarbonation sectorielles (2024) France Invest |
|---|--|
| <p>7 fiches pratiques pour permettre aux entreprises d'identifier facilement des leviers de décarbonation en fonction des postes d'émissions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments • Déchets • Produits ou services achetés ou vendus • TIC • Transport de biens • Transport de personnes • Procédés industriels et chaîne du froid | <p>8 fiches pratiques dédiées à plusieurs filières industrielles permettant d'identifier des solutions adaptées aux spécificités de chaque secteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Filière agroalimentaire • Filière des biens d'équipements • Filière cosmétique • Filière des matériaux de construction • Filière plastique • Filière recyclage • Filière Santé • Filière textile |

Ressources :

Décarboner : [fiches pratiques | France Invest](#). Toutes les fiches généralistes et sectorielles sont accessibles sur la même page. Les fiches sont traduites en anglais et disponibles en suivant le même lien.

Retrouvez encore plus d'exemples sectoriels sur le site de l'ADEME : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/secteurs>

Découvrez des exemples de cas concrets dans le guide « [Décarboner sa TPE-PME : comprendre et agir](#) »

Identifier les dispositifs de financements



[Guide d'aide à la sélection des dispositifs de financement de la décarbonation](#), France Invest, 2024



[Les principaux dispositifs pour la transition écologique des TPE et PME](#), Gouvernement 2024



Présentation des financements de la transition écologique, dans le ["Guide des acteurs et outils de la transition écologique"](#) du MEDEF (mai 2025)



[Présentation des dispositifs 2025 du Plan Climat de BPI France](#)



[Les aides de l'ADEME pour les entreprises](#)



Étape 5 | Mettre en œuvre le plan de transition

METTRE EN ŒUVRE

- Valider les Financements** : assurer la disponibilité des ressources financières nécessaires pour chaque action planifiée (ex. subventions pour de l'efficacité énergétique ou prêts verts pour l'installation de panneaux solaires)
- Lancer les Projets** : démarrer les actions concrètes telles que la modernisation des équipements, l'amélioration des processus industriels, ou la mise en place de programmes de formation pour les employés
- Rédiger ou mettre à jour les politiques** internes pour intégrer la résilience climatique et assurer un alignement stratégique (ex. politiques de prêt, procédures d'approvisionnement, garanties liées aux droits humains et la protection de l'environnement).

1

ENGAGER LES PARTIES PRENANTES

Sensibiliser les Collaborateurs : Communiquer en interne sur le plan de transition pour que l'ensemble des collaborateurs s'impliquent pleinement. Par exemple, s'appuyer sur des ateliers externes (Fresque du Climat - gratuite via les OpCo, Atelier 2T, The Week) pour assurer la montée en compétence et la formation des parties prenantes actives pour la réalisation du plan de transition.

Stratégie d'Engagement : Développer une stratégie pour impliquer les parties prenantes externes et soutenir les efforts de transition en communiquant de manière ouverte sur les objectifs et les progrès. Cela peut être fait au travers de la mise en place d'un dialogue continu (ex. ateliers pour recueillir les avis et suggestions) ou de projets collaboratifs.

PUBLIER LE PLAN DE TRANSITION

Rendre public le Plan de Transition dans les rapports financiers généraux ou dans un document séparé pour renforcer la transparence et la crédibilité de la démarche, tout en informant les investisseurs, prêteurs, et autres parties prenantes des objectifs et des progrès réalisés. Par exemple, publier des rapports annuels sur les réductions d'émissions et les investissements réalisés.

3

SUIVRE LES PROGRÈS

Effectuer un suivi régulier des actions lancées et ajuster les stratégies en fonction des résultats, au travers de :

- Indicateurs** : définir des indicateurs de mise en œuvre (ex. statut des actions: programmées, lancées, en cours, finalisées); de suivi (ex. % de réalisation des actions, nb de sessions de formation réalisées); de performance (ex. réduction des émissions en CO₂e, indicateur de performance énergétique, etc.)
- Protocole de Reporting** permettant d'assurer le suivi des travaux par des collaborateurs différents, incluant les processus utilisés par la collecte et la remontée de données, les contributeurs, les outils, les types de contrôle, etc.

AJUSTER LE PLAN (AMÉLIORATION CONTINUE)

- Flexibilité et Dynamisme** : le plan de transition doit être flexible et dynamique pour s'adapter aux nouvelles informations et aux développements externes.
- Révisions Périodiques** : organiser des points d'étapes avec le groupe de travail et les différents contributeurs pour réviser et mettre à jour le plan de transition périodiquement, ou lorsque des changements significatifs surviennent.

5

Business Cases



Laurence Bonneau, Responsable HSE / RSE

Pourquoi avez-vous décidé de travailler sur ou de formaliser votre plan de transition?

Conscient de ses responsabilités pour l'avenir, la direction du **Groupe NADIA** a initié une démarche RSE structurée dès 2021, avec la création d'un service dédié.

La politique RSE, co-construite avec les directions générales des filiales, repose sur **4 piliers** :

- Etre un employeur responsable
- Agir en entreprise intègre et citoyenne
- Concevoir des produits durables
- Réduire l'empreinte environnementale de nos activités

Le plan de transition s'inscrit dans la logique de réduction de l'impact environnemental de nos activités. Notre trajectoire s'inscrit par ailleurs dans le cadre d'un engagement associé à un prêt durable, ce qui renforce la crédibilité de notre démarche auprès de nos partenaires financiers.

Quelles ont été les principales étapes pour définir vos objectifs ?

Un comité de pilotage RSE a été constitué, regroupant le service RSE, la direction des ressources humaines, direction financière, la présidence du Groupe. Le projet a été mené en autonomie, avec une montée en compétence par le biais de formations à la méthodologie et à l'outil TOOVALU, dédié à l'évaluation du bilan carbone et à la structuration de la stratégie climat.

Le plan de transition s'inscrit dans la durée. Il est aligné sur les trajectoires climatiques de l'Accord de Paris, avec une logique d'évolution continue selon les réglementations européennes à venir.

Pour construire notre trajectoire de décarbonation, nous avons priorisé les postes les plus émetteurs, en particulier l'achat de matières premières. L'aluminium, qui représentait 38% de notre impact carbone en 2022, a été ciblé dès le départ. En 2024, notre filiale la plus consommatrice d'aluminium a atteint un taux d'approvisionnement de 65% en aluminium bas carbone, soit un matériau deux fois moins émetteur que l'aluminium standard. Cette évolution a été rendue possible grâce à un travail de collaboration engagé avec nos fournisseurs.

Groupe industriel structuré autour de 4 branches d'activités spécialisées : l'équipement de l'extérieur de la maison (produits en aluminium sur mesure – portail, volets, clôture, pergola...), signalisation routière, machines industrielles de cuisine, équipements de régulation et d'automatisme pour l'agriculture et l'industrie.

12 filiales, 21 sites | 130 M€ CA | +650 salariés

Quelles ont été les difficultés rencontrées ?

Notre engagement porte sur une réduction des émissions de GES en valeur absolue. Ce choix entraîne plusieurs défis concrets.

Le premier concerne la prise en compte de la **modulation de nos activités, selon la fluctuation des marchés dans les différents secteurs**.

Le deuxième paramètre est la prise en compte de l'évolution du périmètre du groupe (croissance externe, réorganisation, changement d'implantation).

Enfin, identifier des leviers efficaces sur plusieurs décennies reste un exercice délicat qui nécessite à la fois des données fiables, une vision long terme et une capacité d'adaptation aux futures contraintes réglementaires et technologiques.

Ces éléments renforcent la nécessité d'un plan de transition flexible, régulièrement réévalué, capable de rester pertinent dans le temps.

Quels ont été les facteurs clés de succès?

L'implication des dirigeants de filiales et des services opérationnels est déterminante. La légitimité de la démarche est renforcée par le soutien clair de la présidence du Groupe, et par une gouvernance active assurée par le comité de pilotage. Cette dynamique collective permet de mobiliser les équipes et d'ancrer le plan de transition dans la réalité opérationnelle de nos activités.

Quels bénéfices retirez-vous de cet exercice ?

Cette démarche a permis de structurer nos priorités et de renforcer la cohérence entre nos engagements RSE et nos décisions stratégiques. Elle nous a aidés à identifier les leviers les plus pertinents pour réduire notre empreinte, à fédérer les collaborateurs autour d'un objectif commun, et à disposer d'un support clair pour dialoguer avec nos parties prenantes. Le plan de transition est devenu un outil transversal, à la fois de pilotage, de mobilisation et de communication externe.



Rodolphe Deborre, Directeur Innovation et Renaissance Ecologique

Pourquoi avez-vous décidé de travailler sur votre plan de transition ?

Dès 2010, l'actionnariat familial du groupe Rabot Dutilleul a considéré que la pérennité du groupe allait dépendre de ses capacités à s'inscrire dans une démarche de développement durable. Une première analyse de matérialité est conduite. L'impact climatique des bâtiments apparaît en toute logique comme impact n°1. Le groupe conçoit alors dès 2012 un outil d'écoconception reposant sur l'énergie, et sur 13 autres dimensions écologique comme l'usage du sol ou la santé. Le premier bilan carbone sur les trois scopes est également fait à cette époque. Il s'agissait alors essentiellement de répondre aux sollicitations des clients pionniers intéressés sur le sujet comme le WWF.

2019 marque un tournant avec une décision forte des actionnaires familiaux : il faut agir plus vite sur le climat ! La société décide alors de lancer un programme de décarbonation pour pouvoir proposer in fine systématiquement à ses clients un projet décarboné (ex. proposition d'une rénovation au lieu de la construction d'un bâtiment neuf). Grâce à l'ingénierie interne, nous sommes en mesure d'imaginer pouvoir concevoir et construire des bâtiments à 762 kg CO₂/m² à horizon 2030 vs 1100 kg de CO₂e /m² en 2021 (périmètre France), soit au delà des 30% accords de Paris et librement inspiré de la démarche SBTI.

Quelles ont été les principales étapes pour définir vos objectifs ?

Entre la décision et la mise en œuvre, cela a pris environ deux ans. Nous avons travaillé avec notre écosystème : notre bureau d'étude interne ainsi que l'IFPEB (Institut Français pour la performance du bâtiment) en lien avec Carbone 4.

Nous avons comparé les objectifs d'un scénario limitant le réchauffement à 1,5°C avec ce que l'on pouvait faire techniquement. Nous avons analysé la consommation d'énergie des bâtiments livrés et la quantité des matériaux posés sur le bâtiment. Les déchets n'ont pas été pris en compte dans l'outil car considérés non matériels d'un point de vue carbone.

Rabot Dutilleul est un groupe familial centenaire présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'immobilier et de la construction en France et en Belgique.

5 filiales : Rabot Dutilleul construction, Idéel, Gérim, Rabot Dutilleul Partenariats et Louis de Waele

377 M€ de CA en 2024 | 854 collaborateurs.

La projection à horizon 2030 a montré qu'avec 70 % de rénovation et 70 % de matériaux bas carbone (béton bas carbone, réemploi, matériaux biosourcés), l'objectif était atteignable. Cela a donc redéfini notre stratégie et pour la mise en œuvre, nous avons recruté plusieurs ingénieurs « développement durable » à temps plein dans le bureau d'études (sur environ 30 personnes) en plus des compétences du responsable du bureau d'étude. Pour chaque projet, ils trouvent des solutions énergétiques et matériaux, challengent les architectes.

Nous avons également formé toutes les équipes, soit plus de 800 personnes, au changement climatique pour que chacun comprenne les enjeux et la responsabilité du secteur : sensibilisation de 6-8h par promotion de 12 personnes sur une base fresque du climat et fresque de renaissance écologique et formation technique de 8h ou plus à la décarbonation pour les métiers concernés.

Nous cherchons à présent à adapter notre stratégie sur le volet adaptation. Là encore nous travaillons avec notre écosystème et notamment BPI France où nous avons analysé concrètement les risques sur un chantier donné afin d'établir des scenarios de remédiation. Nous échangeons avec les banques et les assurances car les risques physiques liés au changement climatique et les solutions d'adaptation vont augmenter le coût des actifs. Nous sommes encore en prospective sur ce volet.

Quelles ont été les difficultés rencontrées ?

Le contexte politique et économique était porteur. Il serait peut être plus difficile de convaincre dans le contexte actuel.

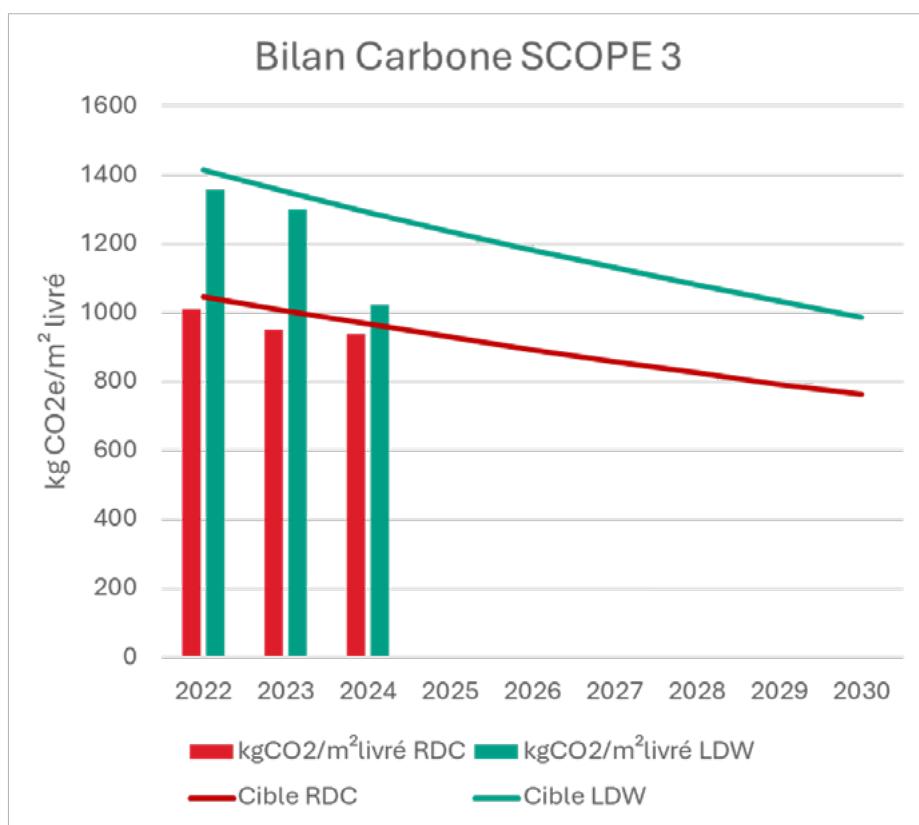
Malgré le contexte porteur, il a été nécessaire de mener une politique de conduite du changement : au début, les collaborateurs étaient plutôt sceptiques sur les ouvrages bois par exemple. Ce n'est plus du tout le cas. Le bon matériau au bon endroit pour un projet décarboné au service du client.

Quels ont été les facteurs clés de succès?

- Des actionnaires et dirigeants convaincus et ayant des connaissances climatiques sont moteurs
- Un alignement culturel de l'entreprise : il faut trouver des solutions efficaces pour l'entreprise rapidement, sans essayer de faire quelque chose de parfait . Le programme doit être conçu selon la culture de l'entreprise
- La formation de tous les collaborateurs est un prérequis pour accompagner la conduite du changement.
- S'appuyer sur l'écosystème

Quels bénéfices retirez-vous de cet exercice ?

La définition de notre stratégie climat a complètement réorienté notre stratégie d'entreprise avec un axe fort sur la rénovation. Nous nous considérons comme « transformateurs de territoire » et notre stratégie de croissance et de financement de la croissance repose sur ces enjeux. Nous venons ainsi d'ouvrir notre première plateforme physique d'économie circulaire nommée PResRV à Roubaix (59).





Remerciements

Equipe Développement Durable, PwC :

François Thueux, Partner, francois.thueux@pwc.com

Diane Khazzaka, Manager, diane.khazzaka@pwc.com

Gabriela Ferrari, Senior Associate, gabriela.ferrari@pwc.com

France Invest, membres contributeurs du GT7 de la Commission Sustainability :

Pauline Becquey, Directrice ESG, Turenne Capital, pbecquey@turennecapital.com

Hélène Martin, Responsable communication et RSE, Unexo, hmartin@unexo.fr

Sylvie le Bras, Responsable ESG, Arkea, sylvie.le-bras@arkea.com

Zoé Ormières-Selves, Directrice ESG, Epopée Gestion, zoe.ormieres-selves@epopeegestion.fr

Delphine Leconte, Responsable ESG, Société Générale Capital Partenaires, delphine.leconte@socgen.com

Cyprien Leroux, Manager RSE, Wendel SE, c.leroux@wendelgroup.com

Daniel Toledano, Quilvest Capital Partners, dtoledano@quilvestcapital.com

Damien Brisemontier, Responsable Finance durable, d.brisemontier@franceinvest.eu

Ce guide a été produit par un groupe de travail de la Commission Sustainability de France Invest. Les guides, outils et méthodologies présentées dans ce guide sont fournis à titre d'illustration. Ils ne représentent pas une recommandation de France Invest et ce guide ne prétend pas à l'exhaustivité des méthodes et outils présentés.



23 rue de l'Arcade
75008 Paris
Franceinvest.eu